



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 24-03

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Alexandre se prononcera sur la demande de dérogation mineure no 24-03 déposée par le propriétaire du lot 6 388 671 concernant l'issue distincte d'un logement intergénérationnelle en façade plutôt que sur le côté latéral ou arrière ne respectant pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-366, tableau 5.2 concernant les usages complémentaires autorisés.

Désignation de l'immeuble affecté : 1795, rue St-Gérard

Nature et effets de la demande : Le lot 6 388 671 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 1795, rue St-Gérard, la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que si une issue distincte est aménagée pour le logement, celle-ci devra être localisée dans la cour latérale ou arrière. La propriétaire demande que la porte en façade soit maintenue et utilisée.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,

Ce 26^e jour du mois d'avril 2024.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier



Certificat de publication

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 24-03

Je, soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 12h00 et 14h00, le 26 avril 2024 et sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 26 avril 2024.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier